

## étape 1

### **Demande de prise en charge par l'entreprise**

- Votre entreprise doit faire sa demande de financement sur le site M-Gestion de l'OPCO Mobilités.
- La demande doit être accompagnée de :
  - La convention de formation
  - Le programme de formation

## étape 2

### **Distinction selon le mode de financement**

- Si mode subrogé :

Formoz a la main sur le dossier

Une fois la formation terminée, Formoz devra envoyer :

- La facture du montant pris en charge
- Le certificat de réalisation

- Si pas de subrogation :

-L'entreprise gère entièrement la relation avec l'OPCO

-Formoz fournit uniquement les documents nécessaires (convention, programme, facture, certificat)

## étape 3

### **Paiement et gestion administrative**

- Dans le cas sans subrogation, l'entreprise paie Formoz directement et se fait rembourser ensuite par l'OPCO.
- Dans le cas avec subrogation, Formoz est rémunéré directement par l'OPCO Mobilités après envoi des pièces.